L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 25 JUILLET 1883.

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits: **Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.**

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MaJD

A. CAPITON

TAILLEUR-FASHIONABLE,

9...Rue Carondelet, près Canal...9

VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au-dessus de ce prix. 10av—3mDMaJ

L'ASSORTIMENT

—DE—

VETEMENTS DE PRINTEMPS

—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons depuis soixante jours, est maintenant

COMPLET,

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

L'examiner de bonne heure,

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un

CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LEON GODCHAUX,

Marchand de vêtements et d'articles de toilette,

81, 83 et 85 rue du Canal.

1er avril—

Wheeler & Wilson Silent No 8.

La machine le meilleur marché à acheter

PARCE QUE C'EST

La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable,

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

A vendre Comptant ou à des conditions faciles.

WHEELER & WILSON M'F'G Co

103 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Demandez des listes de prix.
11 mai—3mDMaJ

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audiffret, Jean-Baptiste	Labigand L S
Abadie Cécile B	Le Corgne De C
Augereau J. M. d'	Lajet Joseph N
Augereau Vve d'	Lamazon J G
Augereau P. D. d'	Lasapie les époux
Bordes Dominique	Laureal David
Bernard les époux	Le Maréchal C
Becker Pierre	Monnier Lazare
Castelin Michel	Masseré Mme
Camora & Cie	Martin Jean
Célérier Célestin	Maury Félix
Clarerie Jean-Marie	Morin C G
Demander F	Rémond Jules
Etherbécourt A	Servel A
Ducos Jean	Sue Jules
Ducos Bernard	Sisos M
Dupuis Adèle Lévy	Tercan B
Dumas Ed	Tujague B
Daspax M	Thévenin De Vve
Delars Vve	Vergnole les époux
Fontan Baptiste	Vérot les époux
Garlepied M	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juillet 1883.

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine.

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront les Bureau de Santé, dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Ceylon, Cartagene, Savanille Baranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'intenter des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 21 juillet 1883.

Acosta J	Leal M M
Andry J	Lewis D
Anderson J	Lith J F
Anadosso J	Lower M F
Angelen C	Lux P
Auguste F	Lynch T
Baker A	Lynch A
Baron L	Mahoney P
Barleau J W	McMahon J
Baumann J	Marris W Z
Bayard J	Martin J
Beatty P A	Martine G
Bell E	Martin E J
Berau P	Matthews J
Blakeley T J	Mitchell J
Blum J	Meilleur O
Bombussy G	Miller W
Bonaventure J	Morris H
Brookman K C	Murphy J
Burrell F M	Murphy P
Bronsetter A	Musumeci A
Campestie L N	M Laughlin A
Coit M A	McCann E A
Davidson J N	McDonald C F
Emerson J D	McDonald P
Fay W	McGrath J
Friendler D	M Cormack P
Fletcher K	McKachern K
Foley W	O'Brien W
Foxy J	O'Brien J
Gatto M	O'Reilly F
Galliano M	Pepin T
Gebbia G	Parker C
Gonzales E	Perry G A
Gordon M A	Persac Mme
Graham G	Rabis S
Graber E R	Romano M
Harkness W T	Ryan J
Harper S	Ryan R
Hill W H	Seay H
Holling S	Sota V P
Jackson W	Valetoe C A
Kelly T J	Vaughn W H
Kennedy C	Vaughn W S W
Lacy W	Wilkinson A
Lacy A	

W. B. MERCHANT
Maître de Poste

ELKIN & CIE.,

100...RUE DU CANAL...100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et des "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

21avril—dim.mar.jeu

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE

Marchand-Commissionnaire,

97 RUE DECATUR,

Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton, sucre, mélasses et riz, etc.
25 mars—1an

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMEMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc. payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	5,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	10,318 07	
Réassurances	7,335 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Refaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29,401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95	
Primes en voie de perception	18,933 06	
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76	
Effets immobiliers	39,992 49	
Billets garantis par nantissements	16,397 68	
Billets garantis par hypothèques	17,042 46	
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09	
Meubles de bureau et installation	2,370 25	$158,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST	A. WALZ
M. POPOVICH	F. AUFMKOLK
B. SALOY	WM. FAGAN
M. ABASCAL	H. SCHROEDER
D. HUGHES	J. SAMBOLA
A. D. FINLEY	A. HABER
THEO. L. SUGG	S. M. MILLER
GEO. AUER	GEO. ELLIS
C. TRUMPY	J. H. MENGE
P. THORMAEHLEN	FERD. GOLDSMITH
P. E. SARRAZIN	A. XIQUES
PETER BLAISE	B. CAMPIGLIO
N. SEIBEL	

12 jul—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER ... Président
H. GALLY ... Vice-Président
SCOTT McGEHEE ... Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Garrière	Louis Bush,
J. J. Gidière	G. P. Harrison,
B. F. Chambers	D. Fatjo,
Gilbert H. Green	H. E. Shropshire,
M. Schwabacher	J. A. Duffilho,
J. A. Lafaye	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.	P. A. Villermi,
Adolph Meyer	Geo. H. Dunb
E. L. Forsthil	F. G. Ernst,
Joseph David	I. Hernsheim
J. A. S. Vaught	R. Delaroz,
L. Lacassagne	Henry Lehmann

Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement payées.
20 nov—6mD

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER,

17...RUE BARONNE...17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
er fév—6ß.1 an.DMJ

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, **couverts Alfénide**, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti **1ère qualité.** Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16o—6d—DMarJ

Portable Electric Lighter

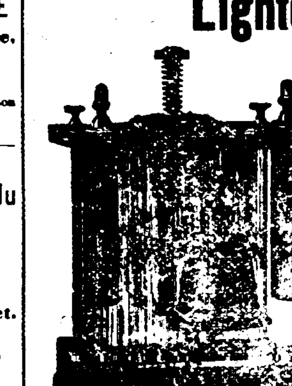

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. **L'appareil est complet**, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend absolument de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston.' C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

22 avril—3 m. mar. J. D.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS À LA NOUVELLE ORLÉANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4 407 800 24
Passif	2 679,383 44
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW député-assistant secrétaire résident

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.c

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District supérieur de la Paroisse d'Orléans.

No 24 rue Union.

NLLE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour année 1883 a été enregistré au bureau de l'annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis à que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes du District supérieur.
22juin—1f par sem 3 sem

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District inférieur de la Paroisse d'Orléans,

Nos 112 et 114 rue Royale.

NLLE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse et qu'elles sont dues en ce moment et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant; Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes du District Inférieur.
juin—29 6 juil

Mme HONORE, sage-femme, et maison pour dames, 149 St Louis et 101 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec bon traitement et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Exerçant depuis 25 ans, elle se recommande au p...
16 déc 1 an

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000!

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

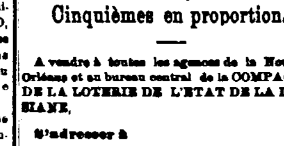

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur l'Express, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Envoyez vos lettres contenant de l'argent par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans,

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminée le 30 avril 1882	28,917 51	$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,789 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	137,574 43
Profits nets		$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,646 79
Immeubles	117,165 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	96,714 20
Meubles et installations de bureau	5,132 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
Edw. Irwin.	

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises

Risques de feu		$248 848 79
Risques sur les mers		22,022 70
Risques sur les rivières		22,912 63
Total des primes		$293,784 12
Moins les primes non échues		75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16 100 26	$116 488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244 820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61 333 74
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149 830 00
Billets à recevoir	61 098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 02
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883 payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.)

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL ... $300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—		
Sur ces risques d'incendies		$62,159 53
Sur des risques de mer		6 599 52
Sur des risques de rivière		5 586 27
Primes totales		$74 345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4 961 80	$21 494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président,
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou aux taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

de ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $200,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complétées et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1850.

CAPITAL EN ARGENT ... $600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
CHAS. H. DOLSEN ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire

Directeurs

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conien,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

6juil83—1an v.a.

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris.

7—1881 7—Dim, Mer, Vend

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jules T. Morel vs John M. Hutchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, **SAMEDI**, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Douzième et Treizième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-dix-sept. Lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: quatre cent soixante-huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p.c. à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement, 5 p.c. honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance; quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75/00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Hutchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—2 14 21 25 août.

Lehman Abraham & Co vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,043.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8951 Division D du docket de la dite Cour intitulé Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs Lehman Abraham & Co, dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un "attachment" dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'est pas encore appelé et dans leur pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un jury.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 28—1, 4 août

Succession de H. H. Haskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8481—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste détaillée enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—24,28, 1,4 août

Lafitte & Dufilho vs. William D. Hoyle et Joseph Angelsheim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8790—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Derbigny et Broad, désignés comme lots numéros quatre et cinq sur un plan dressé par Kavanagh, le 9 mai 1877, et déposé comme plan en l'étude de T. Guyol, notaire. Les dits lots se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal. Le lot numéro quatre a une profondeur de cent trente six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et le lot numéro cinq a une profondeur de cent soixante-six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession de Mme R. F. Hoyle, conformément à un acte passé pardevant Samuel Flower, notaire, en date du 24 juin 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27—juil 3 11 18 24 28

Delord Barthe vs Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Edward (maintenant Melpomène), Constance et Terpsichore, composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt-neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il forme le coin.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt-huit sur un plan fait par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1833, déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-sept pieds dix pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse des héritiers de W. T. Hepp conformément à un acte passé pardevant Chs T. Soniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10juil—10 17 24,31—août 7 11

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yerke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci-après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq six et sept de l'îlet numéro quarante-six sur un plan du faubourg Annonciation, une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1856; lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds six pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Felicité de deux cent vingt-huit pieds et à peu près cent quatre vingt pieds et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—4 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt trois et vingt quatre, chacun mesurant comme suit, à savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt-quatre ont été acquis par le défendeur ici, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein notaire, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur ici, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkin, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1878, enregistré au dit bureau des transferts, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 9016—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Celles, en date du quatrième jour d'août 1866, déposé en l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte intitulé acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S Maguer, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre vingt-dix-huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Louis Maithot vs Jacques Godfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8054—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 juillet 1883, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

7 vaches, 1 charrette à lait, 1 cheval aveugle, etc., actuellement sur les lieux, au coin des rues Nelson et Rotier, dans le Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil 17,24 28

Lafitte & Dufilho vs. Charles G Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance, St-Joseph et Julia, et désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer général, en date du 28 septembre 1834. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro treize, touchant au numéro quatorze, mesure vingt et un pieds deux pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Louis Bonnemer conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 20 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 3 7

Succession de Mme Julia Wittum vs Franz Wittum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8675—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI 30 juillet 1883, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations du café et salon de bière bien connu No 44 rue St Charles dans le Premier District de cette ville.

2° Les meubles et effets mobiliers conformés dans le dit local No 44 rue St Charles.

Conformément à des inventaires déposé à mon bureau.

Les dites ventes auront lieu en bloc
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18,25,30

Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 9012—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 22 août 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Marais et Tonti désigné comme le lot numéro quatre sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O de Armas, notaire, en date du 19 avril 1866. Le dit lot mesure au pied américain vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles et égales.

La quelle propriété a été achetée par Franz Wittum de Mme veuve Marie Staiger, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28—4 11 18 22 août

A. Rochereau & Co vs Veuve Pierre Letellier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8823—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'îlet No 442 borné par les rues Hagan, anciennement Premier et Jean, Ursulines, St-Philippe et Randon anciennement Deuxième. Les dits lots ont les dimensions comme suit, à savoir; Le lot numéro dix sept mesure trente trois pieds quatre lignes (33' 0" 4"') de face sur la rue St Jean sur une profondeur et façade à la rue Hagan de cent vingt-huit et forme l'encoignure, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur le côté qui le sépare du lot No 18 et trente deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix huit mesure trente trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean, cent trente-sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix-sept, cent quarante-six pieds dix pouces de profondeur sur la limite du terrain dix-neuf, et vingt-deux pieds de largeur à l'arrière plan.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de L. C. A. Billaud, par acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Mme Catherine Goerger vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8664.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, (ci-devant Gironde), Liberté (ci-devant St Paul) Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), désigné comme le terrain No cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, architecte, et enregistré comme plan No 58 dans les livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-six pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles, et a été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gironde, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. H. Atkinson le 15 mars 1841, déposé en même plan 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Gironde, sur cent sept pieds, dix pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras, et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays, ex-shérif de cette paroisse, par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,21,28, 4.7 août

Mme S. K. Meteyer et al vs Joseph Billgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 8947.—En vertu d'un writ de fieri facias pour frais à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, 21 août 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Billgery, des héritiers de Hart M. Shiff, par un acte passé pardevant P C Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aerhs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Brille, architecte, le 28 mars 1849 et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ensemble avec soixante-treize actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courtault, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1849 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 août 1 8 15 18

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thompson, en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T Caire, notaire en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept et forme l'encoignure des rues Magazine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Rousseau, femme en séparation de bien de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13juil—12 19 26 2 9 14août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Sons, les mêmes vs. les mêmes.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—Nos 4,809 et 4,813—En vertu de ceux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au coin des rues Kerlerec et Dauphine, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir

Le contenu et les installations de la grocerie situés au coin des rues Dauphine et Kerlerec,

Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions comptant sur les lieux

ROGER MURPHY, Constable.
25 juil—25 30 4 août.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans

JE certifie ici que le 3me jour de juillet 1883 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants savoir

Catherine E Ryan vs. John G. Ryan, son époux. } No 8793.

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante, la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante.

Il est décrété adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883 soit maintenant confirmé et rendu péremptoire, et conséquemment que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux. Le plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.
Signé A. L. TISSOT, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans ce 6me jour de juillet An de Notre Seigneur le Mil Huit Cent Quatre Vingt-Trois.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10juil—10,17 21 31 7 août

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandant Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas E. Fopley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.
Signé A. L. TISSOT Juge.

Pour Copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
25juil—9 16 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Robert Fasnacht vs. ses créanciers.

No 9021—Division D.

Aux créanciers du dit Robert Fasnacht insolvable.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Robert Fasnacht insolvable qui aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de cette paroisse, le 30 juillet 1883, à 11 heures du matin, à son bureau No 17 Place Commercial, en cette ville, pour délibérer sur et fixer les termes et conditions aux quels une certaine propriété appartenant au dit insolvable et pleinement décrite dans la pétition du syndic du dit insolvable ici enliassée, devra être vendue.

Par ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, ici rendu le 16 juillet 1883.

Bureau du Greffier, 18 juillet 1883.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
19 juil—19,24 28

Avis aux créanciers.

Etat de la Louisiane vs. the Herdic Coach Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5669.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par les Commissaires Liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juil—22,26 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Cuthbert H. Slocomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,096—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme A D Slocomb, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 juil—21,25,29

Succession de Johanna Dewenter, femme de Lawrence Mers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 9092—Division —. Attendu que Augusta Den Wolf, femme de Frederick August Albrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Dewenter, femme de Lawrence Mers, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juillet—24 28 2août

Succession d'Eugène Gorrondona.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9090—Division —. Attendu que Joseph P. Gorrondona a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Gorrondona, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juil—24,28, 2 août

Succession de Paul Pujo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8199—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Magdelaine Pujo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
19juil—19 24 28

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT

Jument, Buggy et Barrouche.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 27 juillet 1883, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse,

Une magnifique jument de 8 à 9 ans, garantie saine et gentille, allant à la selle et aux harnais, avec un buggy pouvant servir de barouche, et jeu de harnais neuf.

Aussi—Une barrouche de famille, à plateforme et à 4 roues, presque neuve, avec un jeu de harnais double et simple, brancard et flèche.

Vente positive.
Conditions—comptant. 25 juil—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District—Rue Baronne entre Delord et Calliope.

Succession de Mme B. McGuiness.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8988.

A l'encan—à longs termes.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu de deux certains ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 et 23 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13 dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, ayant 27 pieds 3 4/5 pouces de face à la rue Baronne sur 192 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 192 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14 et 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans ou à un an au gré de l'acquéreur pour billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et transfert des polices d'assurance.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart notaire. Les acquéreurs auront en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, et devront faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

24 juil—24,25, 4,11,18, 25 août

F. Le Besque, Agent, vs. A. Lecourgeams.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 23e jour de juillet 1883 à 11 heures du matin de—

Un certain lot de meubles, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
17 juil—17 21 26

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$319,599 40	
Primes maritimes	126,401 67	
Primes de rivières	35,765 19	$681,856 21
Primes acquises en 1881		87,983 10
Total des primes		$769,839 18
A déduire—		
Primes non acquises	$301 117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	99 691 88	355,401 89
Primes nettes acquises		$414,437 42
Intérêt, loyer et sauvetage		45,036 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,793 62	
Pertes maritimes	43,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales, commissions, réductions taxes, etc.	174,525 25	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25 000 00	120,255 10
Surplus		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882.

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

Argent dans les banques	$90,104 79	
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	239,000 00	
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00	
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,720 00	
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00	
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00	
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 0	
1 bon du Battalion Washington Artillerie	500 0	
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00	
5 actions de la State National Bank	595 00	
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00	
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0	
Propriétés foncières en ville	132,940 00	
Billets, 1re hypothèque	115,027 66	
Prêts sur demande	67,900 00	
Billets garantis par nantissement	0 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63	
Primes en cours de collection	62,761 87	
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27	
Compte en suspens	716 26	
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14	$875,588 62
PASSIF.		
Fonds capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	201,117 02	
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26	
Dividende non réclamé	4,215 50	
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 29	
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 72	
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83	$875,588 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

(Signé) CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 1 ... 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYÈS.